

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission des transports et des
télécommunications
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
kvf.ctt@parl.admin.ch

À l'attention des organisations
consultées dans le cadre de la mise en
œuvre de l'initiative parlementaire
« Relever l'examen de contrôle
périodique effectué par un médecin-
conseil de 70 à 75 ans pour les
conducteurs âgés »

Le 4 novembre 2016

15.456 Initiative parlementaire. Relever l'examen de contrôle périodique effectué par un médecin-conseil de 70 à 75 ans pour les conducteurs âgés
Ouverture de la procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Le 31 octobre 2016, la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N) a adopté un avant-projet de modification de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR). Cet avant-projet, qui porte sur le relèvement de l'examen de contrôle périodique effectué par un médecin-conseil de 70 à 75 ans pour les conducteurs âgés, constitue la mise en œuvre de l'initiative parlementaire que le CN Maximilian Reimann avait déposée le 18 juin 2015.

Cette procédure se déroulera par voie électronique. Vous pouvez télécharger l'avant-projet, le rapport explicatif, le questionnaire ainsi que la liste des participants à la consultation, sur le site de la Chancellerie fédérale : <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#CP> ou sur le site du Parlement : <https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-ctt/rapports-consultations-ctt>

Vu l'ampleur minime de l'avant-projet, il est renoncé à prolonger le délai de 2 semaines à cause des jours fériés. Le délai pour la consultation est ainsi fixé au **3 février 2017**. Nous vous prions d'en tenir compte pour l'envoi de votre prise de position.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

svg@astra.admin.ch.

Mme Alizée Rey, collaboratrice de la CTT-N (alinee.rey@parl.admin.ch, 058 322 95 28), ainsi que Mme Patrizia Portmann (patrizia.portmann@astra.admin.ch, 058 463 84 81) de l'Office fédéral des routes (OFROU), se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.



Vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agr er, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre consid ration distingu e.

Natalie Rickli
Pr sidente de la Commission des
transports et des t l communications du
Conseil national